

du 1er avril prochain.
"Ferme" sera porté à
pour les
de Québec.
leur abonnement

aires
ébec.

NCIALE

juillet 1900

..\$5.000.000

..\$4.500.000

constamment en contact

ux affaires qui lui sont
0 bureaux (Succursales
Nouveau-Brunswick et

es argents confiés à son
censeurs.

meilleur ami

JOURS
IS HAUT
RIX
votre
EME"

e production commen-
s maintenant prenez
tirer toujours les plus
tre

E ME

dition régulièrement à
lence.

de Québec
ACRE-CŒUR,
EBEC.

ZON"

tritive médicinale
tomac le foie et les
croissance le déve-
assure la santé des
les cas de Coliques,

DE LA FERME
A SANTE
tonique sans rival



ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité
de Québec..... 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de
la Coopérative Fédé-
rée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 1c. du mot
minimum .50 sous.

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme" Limitée, 111 Côte de
la Montagne, (Edifice Morin),
Québec, Case postale 129—
Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

QUÉBEC, LE 5-MARS 1925

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses in-
stitutions agricoles. Toute col-
laboration est sujette au con-
trôle du directeur.

La correspondance concer-
nant la rédaction doit s'adres-
ser au Directeur du "Bulletin
de la Ferme", Case postale 129
Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

Numéro 10

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Activons la Coopération

**"Tous les cultivateurs devraient se grouper en
société coopérative, préconise l'honorable
ministre de l'Agriculture"**

A l'assemblée annuelle de la Coopérative Fédérée de Québec,
l'honorable M. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture de la province,
a exprimé aux membres ses meilleurs vœux de succès dans un discours
animé des meilleurs sentiments à l'égard de la classe agricole.

Nous extrayons de ce message aux cultivateurs, les passages qui se
rapportent à la coopération.

La crise agricole

"Nous traversons, a dit Monsieur Caron, une crise agricole qui
se continue incessamment et personne ne sait quand elle cessera.
Il y a deux classes de cultivateurs qui sont affectés par cette crise:
ceux qui sont progressifs, qui font de la coopération, qui suivent les
conseils des agronomes et des experts agricoles, qui savent tirer de
leurs terres tout le bénéfice possible, ceux-là, sentent la crise, mais ils
la passent. L'autre catégorie n'a pas encore réalisé que la coopération
était profitable, que les enseignements des experts agricoles devraient
être suivis; ceux-là sentent aussi la crise, mais ils éprouvent toutes
les difficultés possibles à la passer.

"Bien des remèdes ont été proposés dans le but d'améliorer la
position actuelle du cultivateur dans la province de Québec, mais le
principal, celui qui donne des résultats immédiats, c'est la coopération,
c'est le groupement de toutes les bonnes volontés, de toutes les éner-
gies, de toutes les connaissances.

Faisons de la coopération

"Toute association agricole, que ce soit l'Union Catholique
des Cultivateurs, les Fermiers-Unis, ou la Coopérative Fédérée,
ne pourra réussir à obtenir des résultats tangibles aussi longtemps
que nous ne serons pas mûrs pour la coopération. Ces associations
ne peuvent apporter au cultivateur de bons résultats et tous les avan-
tages possibles, si l'idée de la coopération n'est pas parfaitement
comprise par les membres, car il me semble que la base de toutes ces
associations c'est la coopération. Nos associations ne pourront être
prosperes que lorsque les membres qui en font partie feront de l'action
coopérative. Il ne suffit pas de dire que l'on fait partie de la Coopé-
rative Fédérée, il ne s'agit pas d'être simplement un coopérateur,
il faut savoir se défendre et défendre sa société au besoin, car elle
est attaquée sournoisement par des êtres qui voudraient la voir
disparaître, parce que cela gêne leurs opérations.

"Il est un excellent moyen aussi d'aider au travail de coopération;
c'est en faisant de la propagande. Il y a dans la Province, 137,000
cultivateurs et de 14 à 15 mille seulement font partie de la Coopé-
rative. Je crois que tous les cultivateurs devraient faire partie de
votre société. Il ne devrait pas y en avoir un seul qui refuse de
souscrire dix dollars, garantis par un dividende de 8%. Il me semble
que chaque membre de la Coopérative Fédérée devrait se faire un
devoir d'amener un nouveau souscripteur chaque année. Si chaque
membre de la Coopérative faisait ainsi, l'an prochain, votre associa-
tion compterait 30,000 membres et elle serait d'autant plus forte.
"Si une quinzaine de délégués nous arrivaient et nous disaient:
nous représentons 50,000 ou 100,000 personnes, cela aurait du poids,
beaucoup plus que s'ils n'en représentent que 10 ou 15 mille. Tâchez
d'être 30,000 l'an prochain. Il n'y a pas de risque à souscrire une
somme de \$10., qui vous rapporte 8%, et le placement est beaucoup
plus sûr que dans maintes sociétés industrielles, où on enlève tout
simplement l'argent du cultivateur pour en faire le profit de financiers.

Préjugés à combattre

"Vous êtes dans la même position que nous nous trouvons quand
nous avons commencé notre travail de groupement, de coopération.
La seule différence, c'est que nous avons pu réussir plus vite à grouper
nos gens en association et aujourd'hui nous contrôlons environ 50%
des producteurs laitiers, qui sont satisfaits de produire et de vendre en
coopération. Puisque nous avons les mêmes préjugés à combattre

et que nous nous servons des mêmes moyens pour grouper les produc-
teurs, pourquoi prendre plus de temps ici qu'en Nouvelle-Zélande?

"C'est que souvent on cède à des arguments bien faits, subtils,
qui cachent une arrière-pensée, on devient mécontent et on laisse le
groupe. Tant que de telles conditions existeront, nous ne pourrions
jamais organiser et on sera toujours exploité. Il est impossible
qu'une société donne satisfaction à tous ses membres. Un membre
peut avoir des griefs, peut avoir à souffrir préjudice parfois, mais
ce n'est pas une raison pour quitter cette société.

"C'est une idée dangereuse que de songer à grouper les cultiva-
teurs dans un but politique, car leur domination sur les autres classes
aurait pour but d'ameuter contre le cultivateur les autres classes de
la société. C'est ce qui est arrivé dans l'Ontario où l'organisation
des fermiers, comme groupe politique, a eu des effets désastreux.
Je concède au cultivateur le droit de faire de la politique individuellement,
et même collectivement dans le but de protéger ses intérêts.
Ce n'est pas moi qui nierai au cultivateur ce droit de faire de la poli-
tique, parce que vous messieurs devez voir à ce que la politique ne
soit pas contraire aux intérêts de votre classe."

Expédition des oeufs

La Coopérative Fédérée de Québec prie ses expéditeurs d'œufs
de ne pas retarder de demander des caisses vides à eux pour leurs
expéditions durant la semaine de Pâques. Elle leur recommande de
réclamer immédiatement les caisses dont ils peuvent avoir besoin.

Il est bien entendu que ces caisses doivent servir à l'expédition
des œufs à notre Coopérative.

Les caisses sont fournies gratuitement, mais celles qui ne nous
seront pas retournées à la fin de la saison ou qui seront égarées devront
être payées par nos expéditeurs. Nous leur demandons de bien prendre
soin des caisses qui leur seront envoyées.

Voici les conditions que les Compagnies de messageries imposent
pour l'expédition des œufs.

Les œufs destinés au marché doivent être expédiés dans des caisses ou cadres de
bois remplis de cloisons (appelées "divisions") et de planches ou planchers superposés
(appelés communément "étages") formant un compartiment pour chaque œuf. Les
envois d'œufs contenus dans des boîtes à oranges, citrons ou dans des barils ou ton-
neaux ne seront pas acceptés. Les caisses ou cadres quelconques en mauvais état ou
trop fragiles pour le transport seront refusés. Les boîtes à œufs à couvercle mobile
seront refusées à moins d'être solidement ficelées. Toutes ces boîtes doivent être assez
hautes pour contenir une matière formant coussin au fond et entre l'étage supérieur et
le couvercle.

Les divisions et étages doivent être de bois de pulpe pesant un minimum de 3 lbs.
par série, ou de carton résistant pesant un minimum de 2 1/2 lbs, et de dimensions suffi-
santes pour remplir les compartiments et empêcher les déplacements. L'étage infé-
rieur sera contigu aux œufs et reposera sur un coussin "excelsior". Un coussin
"excelsior" devra aussi être placé au-dessus de chaque étage afin d'en protéger le
contenu et le maintenir solidement en place.

Les divisions endommagées doivent être rejetées.

La Coopérative de St-Célestin

L'assemblée annuelle des membres de la Société coopérative
agricole de St-Célestin, de Nicolet, s'est tenue à la salle publique de
cette paroisse à 7.30 heures p. m., lundi, le 9 février 1925, sous la pré-
sidence de M. Théo. Beauchesne. On a remarqué parmi les personnes
présentes: MM. Théo. Beauchesne, Alpide Mathieu, Lucien Morin,
Edmond Gagnon, Auguste Hébert, Donat Poirier, Hormidas Parent,
Henri Ouellet, Omer Ouellet, Ludger Pellerin, Petrus Béliveau,
Napoléon Pellerin, Adolphe Béliveau, Adélard Parenteau, Edouard
Hébert, Hormidas Arsénault, Adélard Bussière, Arthur Provencher,
Francis Girard, Joseph Béliveau, Wilfrid Béliveau, Evariste Béliveau,
Benjamin Morin, et plusieurs autres.

Sur proposition de M. Donat Poirier, adoptée par tous les
membres présents, MM. Théo. Beauchesne, Alpide Mathieu, Lucien
Morin, Ed. Gagnon, Aug. Hébert, ont été élus directeurs pour l'année
1925.

Sur proposition de M. Donat Poirier, M. Hormidas Parent
a été choisi comme vérificateur de la société.—Adopté unanimement.

Enfin, il a été proposé par M. Henri Ouellet, et résolu à l'unani-
mité, que le bureau de direction soit autorisé à étudier l'affiliation de
la coopérative locale de St-Célestin, à la Coopérative Fédérée de
Québec, et de conclure cette affiliation si la chose était jugée néces-
saire dans l'intérêt de la coopérative de St-Célestin.—Adopté.